

Politique de durabilité



Résumé

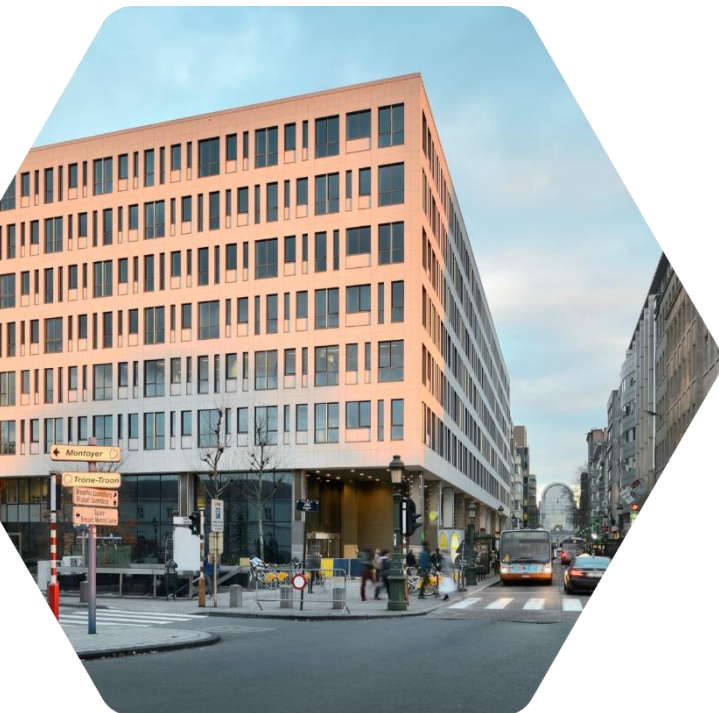
La politique de durabilité guidera les activités et les ambitions d'AG Real Estate en matière de durabilité et s'articule autour de ses 5 piliers : Gouvernance, Acteur de la ville, Équipe, Environnement et client et Engagement social et sponsoring.

Table des matières

1. Politique de durabilité	2
À propos d'AG Real Estate	2
Nos valeurs	2
Notre objectif durabilité à long terme en phase avec les ODD	3
Nos objectifs à long terme en matière de durabilité	3
2. Stratégie de durabilité : nos domaines d'action	4
Gouvernance	4
Acteur de la ville	5
Équipe	6
Environnement et client	7
Engagement social et sponsoring	7
3. Cadre d'investissement et de développement responsables	8
Nos principes d'investissement responsable	8
4. Notre Comité Durabilité	10
5. Gouvernance	11
6. KPI	12

1. Politique de durabilité

À propos d'AG Real Estate



AG Real Estate, filiale immobilière d'AG Insurance et conseiller immobilier d'Ageas, est un opérateur immobilier intégré actif en Belgique, en France, au Luxembourg et sur une sélection de marchés européens, avec une expertise dans différents domaines d'activité : Asset & Property Management, Development & Construction Management, PPP et Real Estate Financing, ainsi que dans la gestion de parkings par le biais de sa filiale Interparking. En tant que société active dans l'immobilier urbain, AG Real Estate compte plus de 250 employés aux profils et aux domaines d'expertise variés.

Avec un portefeuille de plus de 6,5 milliards d'euros géré pour son propre compte et pour le compte de tiers, AG Real Estate s'efforce d'apporter une réponse responsable aux nouveaux besoins urbains en mettant en œuvre des actions tangibles et mesurables (par la mise en place d'une politique de durabilité incluant un Cadre d'investissement responsable).

Nos valeurs

- Nous **PRENONS SOIN [CARE]** de ceux qui nous entourent en les respectant et en les aidant, tout en restant fidèles à ce que nous sommes.
- Nous **PARTAGEONS [SHARE]** en apprenant, en inspirant et en partageant nos connaissances et notre expérience, dans une culture qui se nourrit du concept d'apprentissage continu.
- Nous **TENONS NOS PROMESSES [DELIVER]** et nous faisons bouger les choses en restant concentrés sur nos priorités et en gardant les choses simples.
- Nous **FAISONS PREUVE D'AUDACE [DARE]** en repoussant les limites et en osant prendre des risques.

Notre objectif durabilité à long terme en phase avec les ODD

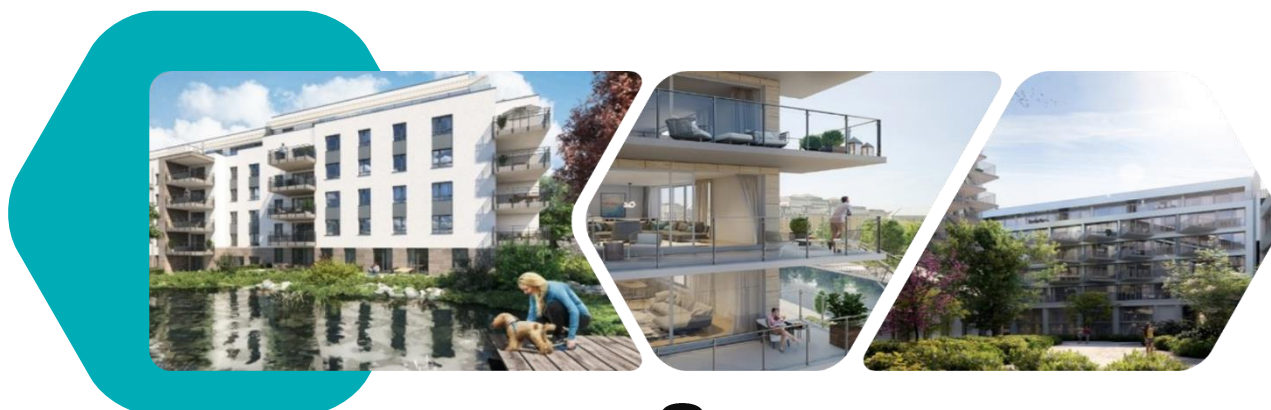
AG Real Estate a pris l'initiative de souscrire aux [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#) – un cadre qui fournit des lignes directrices strictes accompagnées de mesures ambitieuses. Nous avons décidé de sélectionner 11 des 17 objectifs fixés dans ce programme afin de répondre plus efficacement aux défis auxquels nous sommes confrontés. Compte tenu de nos activités, nous accordons une plus grande attention aux objectifs 11, 12 et 13.



Nos objectifs à long terme en matière de durabilité

AG Real Estate a l'ambition d'apporter une contribution significative et positive à son environnement en travaillant activement sur les objectifs de développement durable suivants des Nations Unies : ODD 11 [Villes et communautés durables], ODD 12 [Consommation et production responsables] et ODD 13 [Lutte contre le changement climatique]. AG Real Estate vise un portefeuille immobilier net-zéro d'ici à 2050 au plus tard.

2. Stratégie de durabilité : nos domaines d'action



Gouvernance

Notre objectif est de générer des rendements immobiliers pour [AG Insurance](#) et de conseiller le [groupe Ageas](#) en matière d'investissements immobiliers. Une bonne gouvernance d'entreprise consiste à équilibrer cet objectif avec un contrôle solide, une bonne gestion des risques, un comportement éthique et un leadership exceptionnel dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Nos activités immobilières sont organisées de manière à assurer une croissance durable et à long terme. Nous avons adopté un code de conduite et mis en place un système de gouvernance afin d'adopter un comportement éthique, de prévenir les conflits d'intérêts, de renforcer la transparence de la gouvernance et de garantir le respect de la législation. AG Real Estate est une filiale détenue à 100 % par AG Insurance et, comme sa société mère, AG Real Estate se conforme à toutes les réglementations applicables aux institutions d'assurance financière.

- **Position anti-fraude chez AG Real Estate.** AG Real Estate appliquera le principe de "tolérance zéro" à l'égard de toute forme de fraude, que la source soit externe ou interne. La fraude est définie comme tout acte répréhensible commis dans l'intention d'obtenir un gain injuste ou illégal pour soi-même, pour un tiers ou pour AG Real Estate. La notion de fraude a été étendue aux actes de malveillance commis dans le but de nuire à l'entreprise (par exemple, saboter des systèmes informatiques, endommager délibérément des biens de l'entreprise ou diffuser des informations fausses ou inexactes dans le but de ternir la réputation de l'entreprise).
- **Pots-de-vin et corruption.** AG Real Estate ne tolère aucune forme de corruption. Les membres du personnel ne peuvent offrir ou accepter quoi que ce soit de valeur (y compris, mais sans s'y limiter, de l'argent) pour leur bénéfice personnel ou pour celui des membres de leur famille, de leurs amis, de leurs associés ou de leurs connaissances.
- **Cybersécurité.** La gestion de la sécurité de l'information est formalisée par un Cadre de sécurité de l'information qui est un ensemble approprié de contrôles, y compris des contrôles non techniques (par exemple, politiques, processus, procédures, etc.) et des contrôles techniques (par exemple, contrôle du périmètre, codage sécurisé, etc.).

L'objectif principal de la gestion de la sécurité de l'information est de protéger les actifs informationnels contre un large éventail de menaces telles que les logiciels malveillants, le piratage informatique, les attaques par déni de service, la fraude informatique, l'hameçonnage, l'ingénierie sociale, ainsi que la perte, le vol ou la divulgation d'informations confidentielles (y compris les données personnelles sensibles).

- **Rémunération des dirigeants.** AG Real Estate a l'intention de rémunérer le comité de direction de manière équitable et compétitive, afin de garantir la capacité de l'organisation à attirer, à motiver et à retenir les talents clés. La structure de la rémunération est basée sur un cadre de référence concurrentiel, qui comprend les sociétés immobilières européennes, concurrentes d'AG Real Estate à la fois pour les affaires et pour les talents exécutifs. La rémunération comprend une composante fixe adéquate [salaire de base + avantages] et une composante variable basée sur la réalisation des objectifs [financiers et non financiers] de l'entreprise et de l'individu.
- **Protection des données.** AG Real Estate considère la vie privée comme une valeur fondamentale et reconnaît l'importance de la protection de la vie privée et des droits des individus en ce qui concerne leurs données personnelles. Par conséquent, elle traite les informations concernant les employés, les propriétaires, les bailleurs, les locataires et les autres clients avec la plus grande discrétion. AG Real Estate respecte les lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée [RGPD].
- **Position politique.** AG Real Estate suit la législation du pays dans lequel elle opère. Elle ne finance aucun parti ou organisation politique et ne verse aucun paiement à leurs représentants. Elle n'est membre d'aucun parti politique.

Acteur de la ville



Un ensemble d'actions visant à anticiper les nouveaux besoins urbains et à établir une communication efficace avec les partenaires publics et les parties prenantes. À travers nos activités, nous reflétons les valeurs [durabilité, inclusion et esthétique] du nouveau Bauhaus européen pour orienter la transformation de notre société.

- **Développement de la communauté.** AG Real Estate fait partie intégrante de la communauté dans laquelle elle est établie. Le code de conduite d'AG Real Estate décrit l'approche de l'entreprise en matière de développement de la communauté.
- **Engagement vis-à-vis des parties prenantes.** En tant que participant au développement de la communauté, AG Real Estate s'engage activement avec toutes les parties prenantes concernées. L'étroite collaboration avec les autorités se reflète dans les partenariats public-privé mis en place pour construire et financer des infrastructures sociales et publiques de haute qualité. Les habitants sont impliqués dans les plans de développement de la ville par le biais de la participation citoyenne. Nous nous engageons auprès de nos locataires sur l'ESG par le dialogue, la sensibilisation, le partage de bonnes pratiques et l'inclusion progressive de clauses vertes dans les contrats de location. Nous

collaborons étroitement avec nos actionnaires AG Insurance et Ageas afin d'optimiser nos informations ESG sur la base des cadres de reporting existants.

Équipe



La culture d'entreprise d'AG Real Estate repose sur les valeurs Care, Share, Deliver et Dare. AG Real Estate, qui a été élu Top Employer 2023, s'appuie sur les compétences, les passions et l'enthousiasme de ses employés pour placer la durabilité au cœur de toutes ses activités afin de produire un impact positif à grande échelle.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur :

- **Les droits humains.** Nous appliquons la Déclaration universelle des droits de l'homme dans nos relations avec nos employés et nos autres partenaires. AG Real Estate n'accepte pas le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains.
- **La rémunération des employés.** Les performances de ses employés sont importantes pour AG Real Estate. Ainsi, en plus d'un salaire de base, AG Real Estate offre d'autres avantages, notamment une pension, des soins de santé et un plan cafétéria. La mobilité durable des équipes est facilitée par sa Politique de mobilité verte.
- **Santé et bien-être.** AG Real Estate encourage le développement personnel de chaque membre du personnel par le biais de la formation et d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée (au moyen du télétravail, par exemple). AG Real Estate reconnaît que la sécurité et la santé des travailleurs sont au cœur de sa mission et a mis en place un environnement de travail sûr et sain. Un programme d'aide (pour le soutien en cas de difficultés personnelles ou professionnelles) est proposé à tous les employés.
- **Diversité, équité et inclusion.** AG Real Estate ne tolère aucune forme de harcèlement ou de discrimination, directe ou indirecte, fondée sur des attributs personnels tels que le sexe, la race, les croyances religieuses, les convictions politiques, l'orientation sexuelle ou le handicap physique. Les principes d'AG Real Estate en matière de diversité et d'inclusion sont précisés dans la Politique de diversité et d'inclusion.



Environnement et client

Le secteur immobilier représente environ 40 % de la consommation totale d'énergie, tout en émettant 36 % des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie. Par conséquent, nous reconnaissons notre rôle dans la décarbonisation de l'environnement bâti. Nous avons mis en place plusieurs initiatives liées à notre cœur de métier (investissement, gestion d'actifs, développement) afin de remodeler positivement la ville de demain tout en gardant à l'esprit les intérêts de nos clients et partenaires (détaillés dans notre Cadre d'investissement et de développement responsables):

- Nous sommes pleinement engagés dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C, et de préférence à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Par conséquent, nous visons un portefeuille immobilier net-zéro d'ici à 2050 au plus tard. Cet objectif sera atteint grâce aux principes élaborés dans notre Cadre d'investissement et de développement responsables [voir section 3.5].

Engagement social et sponsoring

AG Real Estate mène toute une série d'actions de solidarité et soutient le tissu social en s'engageant dans des activités socioculturelles. Pour cibler nos actions et renforcer notre impact, nous avons élaboré une charte du sponsoring et du mécénat, qui définit les lignes directrices à suivre par nos équipes.



3. Cadre d'investissement et de développement responsables

En raison de son activité d'investisseur, de propriétaire et de promoteur, AG Real Estate a un impact environnemental et social sur les villes et leurs habitants. Nous sommes convaincus que l'intégration des facteurs ESG et de la durabilité dans nos activités conduira à des rendements durables et à long terme pour nos actionnaires AG Insurance et Ageas, tout en ayant un impact positif sur les villes de demain. Nous participons au reporting [PRI](#) (par l'intermédiaire de nos actionnaires qui sont tous deux signataires), qui est le plus grand projet mondial de reporting sur l'investissement responsable.

Pour soutenir les ambitions de la stratégie de durabilité d'AG Real Estate et les actions associées, nous avons adopté un Cadre d'investissement et de développement responsables, qui couvre toutes les catégories d'actifs, tous les pays et tous les produits d'investissement tels que définis par le Mandat d'investissement d'AG Real Estate. Ce cadre s'articule autour des trois activités principales d'AG Real Estate :

- Investissement
- Développement
- Gestion de l'immobilier et des actifs

Nos principes d'investissement responsable

- **Nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille d'ici à 2030, avec l'engagement à plus long terme d'un portefeuille immobilier sans émissions d'ici à 2050.** Nous avons décidé d'utiliser le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance [NZAQA](#) pour fixer des objectifs intermédiaires de décarbonisation qui seront basés sur les trajectoires de 1,5°C du CRREM. Nous y parviendrons en sélectionnant avec diligence les nouvelles opportunités d'acquisition, en rééquilibrant notre portefeuille et en rénovant les bâtiments existants.
- **Optimisation de la consommation d'énergie.** Nos bâtiments sont exploités efficacement grâce au contrôle et à l'évaluation de la performance énergétique. La performance énergétique des bâtiments est optimisée grâce à des investissements dans l'éclairage LED, les capteurs, les systèmes énergétiques efficaces, l'isolation et les façades. Pour les projets de développement, nous visons une demande d'énergie primaire conforme ou inférieure aux exigences réglementaires.
- **Energie renouvelable.** Nous avons l'intention d'augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables sur site ou hors site, tant pour les investissements permanents que pour les développements. Depuis plusieurs années, AG Real Estate s'est engagé à installer des panneaux solaires sur les toits de ses bâtiments afin de réduire leur empreinte carbone et d'augmenter leur autosuffisance en électricité. Avec la géothermie, l'inertie de la roche et de l'eau est exploitée pour stocker et déstocker de l'énergie d'une saison à l'autre. AG Real Estate met en œuvre cette solution d'énergie propre, en utilisant un système en boucle ouverte ou fermée, selon le projet concerné.
- **Conformité avec la législation.** Nous respecterons et, si possible, dépasserons les exigences réglementaires.
- **Intégration de l'ESG dans le processus de diligence raisonnable.** Nous prenons en compte les facteurs ESG tout au long du processus de diligence raisonnable et de prise de décision en matière d'investissement pour toutes les



catégories d'actifs et tous les pays où AG Real Estate exerce ses activités. Cette approche nous permet d'acquérir soit des bâtiments présentant des qualités environnementales exceptionnelles, soit des bâtiments peu performants sur le plan environnemental, qui peuvent ensuite être améliorés. Les opportunités et les risques ESG sont évalués par les équipes de projet et la gestion des risques lors de l'acquisition.

- **Mise en œuvre d'un système de gestion des risques solide comprenant une évaluation des risques climatiques physiques et de transition.**

AG Real Estate effectuera une évaluation annuelle des risques de transition de son portefeuille direct conformément aux trajectoires du CRREM. Une évaluation des risques physiques et de la vulnérabilité, couvrant à la fois les risques physiques chroniques et aigus, sera progressivement effectuée pour l'ensemble du portefeuille.

- **Développement et circularité.** Nous nous appuyons sur notre longue expérience en matière de développement immobilier pour offrir à nos clients et partenaires des conseils et des orientations qui répondent à leurs attentes. La durabilité est intégrée dès la conception d'un bien immobilier en réalisant une analyse du cycle de vie et en intégrant l'adaptabilité. L'empreinte carbone des développements est réduite grâce à une sélection rigoureuse des produits, des matériaux et des techniques de construction. Pour tendre vers une économie plus circulaire, nous améliorons nos techniques de gestion des déchets de construction. AG Real Estate jouera également un rôle important dans le redéveloppement d'actifs peu performants sur le plan environnemental.

- **Certifications de bâtiments verts.** Plusieurs de nos actifs gérés directement ont fait l'objet d'une pré-évaluation BREEAM ou équivalente. Nous avons l'intention d'augmenter le nombre d'actifs certifiés à la fois dans notre portefeuille existant et dans les projets de développement.

- **Prévention de la pollution.** Les nouvelles constructions situées sur des sites [potentiellement] contaminés font toujours l'objet d'une enquête sur les contaminants potentiels, suivie d'une dépollution conforme aux exigences législatives. En outre, plusieurs mesures sont prises pour réduire le bruit, la poussière et les émissions polluantes pendant les travaux de construction ou d'entretien. Nous sélectionnons soigneusement les produits, les matériaux et les équipements afin de limiter l'impact négatif sur les utilisateurs de nos bâtiments.

- **Consommation d'eau.** Nous mesurons progressivement l'intensité de la consommation d'eau de notre portefeuille direct. Des directives sont mises en place pour limiter la consommation d'eau des équipements hydrauliques [conformément aux exigences de BREEAM] lors de la rénovation des bâtiments existants et de la construction de nouveaux bâtiments. Un système de détection des fuites est progressivement mis en place dans le portefeuille belge de bureaux afin de limiter le gaspillage d'eau.

- **Offrir des possibilités de gestion et de recyclage des déchets.** Pour ce faire, nous prévoyons un espace suffisant pour le stockage des déchets, avec au moins 5 types de déchets à recycler. La collecte des déchets est effectuée par une entreprise reconnue qui nous délivre un certificat de transport et de traitement.

- **Protection de la biodiversité.** Nous éviterons ou réduirons l'impact négatif de nos développements sur la biodiversité par le choix du site et une conception respectueuse de l'environnement. En outre, nous restaurerons et améliorerons la biodiversité sur le site grâce à plusieurs approches pratiques, y compris,

mais sans s'y limiter, les toits verts, les murs verts, les ruches et les plantations intérieures/extérieures. La création de ces îlots verts contribuera à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.

- **Garanties sociales minimales.** AG Real Estate met en œuvre des procédures visant à garantir l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Comité Durabilité

4. Notre Comité Durabilité

Soucieux de l'impact environnemental et social des différentes activités d'AG Real Estate, le comité de direction d'AG Real Estate a décidé de créer un « Comité Durabilité ».

Le Comité Durabilité est composé de différents ambassadeurs, chacun représentant les différentes activités d'AG Real Estate. Chacun à son niveau s'efforcera d'améliorer nos activités d'investissement, de développement, de gestion immobilière et d'entreprise afin de mieux refléter la politique de durabilité d'AG Real Estate et ses principes.

Mission / champ d'action

Le Comité Durabilité est responsable de la politique de durabilité d'AG Real Estate et de sa mise en œuvre, de la stratégie de durabilité, de l'encouragement des équipes et de la supervision des actions qui en résultent. En outre, les projets d'investissement ou de développement présentant un profil de risque durabilité élevé ou non documenté doivent être examinés, discutés et validés par le Comité Durabilité.

Responsabilités

- Recommander au comité de direction des mises à jour concernant la stratégie et la politique d'AG Real Estate en matière de durabilité.
- Définir et assurer le suivi des objectifs et des KPI en matière de durabilité.
- Veiller au respect des règles de gouvernance énoncées dans la politique de durabilité.
- Participer au processus d'investissement (voir ci-dessous).
- Coordonner le processus de collecte et d'analyse des données du portefeuille par les différentes lignes d'activité.
- Aider, encourager et soutenir les différentes unités commerciales dans l'intégration de la durabilité dans leurs activités.
- Contrôler et rendre compte (en interne) des mises à jour pertinentes du cadre réglementaire de durabilité.
- Proposer des actions de développement durable qui peuvent être mises en œuvre dans les différents départements.
- Promouvoir des principes qui garantissent que les acquisitions et les nouveaux développements sont conformes à la stratégie de développement durable.
- Encourager l'utilisation de matériaux durables dans le processus de construction et promouvoir l'économie circulaire.



	• Rendre compte des actions.
Participation au processus d'investissement	L'ESG Manager est responsable de l'évaluation des risques carbone et ESG des projets d'investissement et de développement proposés. Il/elle participera aux différentes réunions de préparation et sera soutenu(e) par l'Innovation and Quality Technical Advisor au sein du département Design & Build and Innovation pour rédiger la section Carbone et ESG du Support Function Advice. La gouvernance ESG au niveau OC et Manco sera contrôlée par le Chief Alternative Investments and Sustainability Officer. Les projets d'investissement ou de développement considérés comme présentant un profil de risque ESG élevé ou non documenté doivent être examinés, discutés et validés par un Comité Durabilité restreint¹. Le comité restreint formulera un avis [y compris des recommandations] à l'intention de l'équipe de projet et du CI/conseil d'administration afin d'ajuster/abandonner le projet proposé. Le Chief Alternative Investments and Sustainability Officer doit donner son accord avant qu'un projet d'investissement ou de développement ne soit signalé comme un projet présentant un profil de risque ESG élevé ou non documenté.
Composition	• Chief Alternative Investments and Sustainability Officer • Senior Fund Manager • ESG Manager • Strategic Marketing, External Communication & PR Manager • Communication and PR Manager • Transaction Legal Manager • Chief Human Resources & Communication Officer [en collaboration avec le HR Business Partner] • Head of Project & Property Management • Investment & Asset Manager FR • Environmental Project Manager • Technical Advisor • Project Manager Development • Development and Design & Build Manager- FR • Senior Investment Risk Analyst • Head of Financial Control [en collaboration avec le Business Controller] • Head of IT & Organization [en collaboration avec l'IT Business Analyst]
Fréquence	Tous les 2 mois

5. Gouvernance

La politique de durabilité sera réexaminée chaque année par le Comité Durabilité, les modifications étant approuvées par le comité de direction.

¹ Les membres du Comité Durabilité restreint seront choisis en fonction de l'expertise requise pour évaluer le projet présentant un profil ESG élevé ou non documenté

6. KPI

KPI de gouvernance



1. Part des projets pour lesquels l'ESG a été intégré dans le processus de diligence raisonnable et de prise de décision en matière d'investissement.
2. Part des actifs sous gestion ayant fait l'objet d'une évaluation des risques physiques et de transition.
3. Rapport sur les performances ESG par le biais du GRESB.

Objectif : Intégration de l'ESG dans 100 % des nouveaux projets.

Date butoir : 2023

Objectif : Évaluation des risques physiques et de transition pour l'ensemble de nos actifs sous gestion.

Date butoir : 2023

Objectif : Reporting annuel au GRESB.

Date butoir : 2023

KPI Equipe



1. Nombre annuel moyen d'heures de formation (y compris la formation liée à la durabilité) par employé.
2. Le nombre de mentors pour les nouveaux employés d'AG Real Estate.
3. Diversité et inclusion - Pipeline de succession équilibré pour les cadres supérieurs (à l'exclusion du comité exécutif, hommes/femmes).
4. Les émissions de carbone des activités propres d'AG Real Estate (exprimées en tCO2/employé).
5. Part des voitures hybrides et électriques dans le parc automobile d'AG RE.

Objectif : 5 jours ouvrables

Date butoir : 2024

Objectif : 1 mentor / 1 nouvel employé.

Date butoir : Continu

Objectif : 50-50.

Date butoir : 2024

Objectif : Neutralité carbone en réduisant d'abord les émissions de nos propres activités à 4,5 tCO2/employé, puis en les compensant.

Date butoir : 2023

Objectif : 100 % du parc automobile est hybride ou électrique.

Date butoir : 2027

KPI Acteur de la ville



1.	Événements au profit des citoyens (p.ex. Rooftop, Brussels City Dolls, Ground-Up).	<u>Objectif</u> : Organiser un événement tous les deux ans. <u>Date butoir</u> : Continu
2.	Participation à de multiples actions sociétales à court terme (p.ex. Up4North, Low line, Quartier du Fonds Européens).	<u>Objectif</u> : Participation continue. <u>Date butoir</u> : Continu
3.	Engagement systématique avec toutes les parties prenantes pour les nouveaux développements.	<u>Objectif</u> : Engagement systématique pour tous les nouveaux développements. <u>Date butoir</u> : Continu
4.	Part de logements sociaux ou d'appartements abordables par rapport au nombre total d'appartements en cours de construction et au nombre de logements sociaux ou abordables financés dans le cadre de projets PPP.	<u>Objectif</u> : A déterminer

KPI engagement social et sponsoring



1.	Sponsoring annuel d'associations caritatives et d'initiatives communautaires.	<u>Objectif</u> : N.A. <u>Date butoir</u> : N.A.
----	---	---

KPI Environnement et client



1.	Émissions de GES (scope 1, 2, 3 et total) générées par les actifs d'AG Real Estate (en quantités absolues et en kgCO2eq/m²).	<u>Objectif</u> : Alignement sur les trajectoires globales du CRREM. <u>Date butoir</u> : 2030
2.	Potentiel de réchauffement global (PRG) du cycle de vie des projets de développement d'une surface > 5000 m² (exprimé en kgCO2e/m²).	<u>Objectif</u> : Objectif conforme à RE 2020 pour la France et objectif à déterminer pour la Belgique. <u>Date butoir</u> : Continu
3.	Part des projets de développement ne faisant pas appel aux combustibles fossiles.	<u>Objectif</u> : Tous les nouveaux projets de développement de bureaux en Belgique sont exempts de combustibles fossiles. <u>Date butoir</u> : 2024

4.	Intensité de la consommation d'énergie, y compris l'énergie renouvelable produite sur site ou hors site de tous les actifs du portefeuille [exprimée en kWh/m ²].	<u>Objectif</u> : A déterminer
5.	Exposition aux activités économiques alignées sur la taxonomie [en pourcentage par rapport aux "investissements totaux" et en unités monétaires absolues].	<u>Objectif</u> : A déterminer
6.	Part des investissements dans des biens immobiliers à faible consommation d'énergie.	<u>Objectif</u> : A déterminer
7.	Intensité de la consommation d'eau de tous les actifs du portefeuille [exprimée en litres d'eau par m ²].	<u>Objectif</u> : A déterminer
8.	Déchets générés par nos actifs immobiliers [en tonnes].	<u>Objectif</u> : A déterminer
9.	Part des investissements permanents ayant obtenu un certificat Green Building opérationnel valide.	<u>Objectif</u> : A déterminer
10.	Part des développements ayant obtenu au moins une certification BREEAM Very Good (ou équivalente).	<u>Objectif</u> : Tous les nouveaux projets de construction de bureaux, de commerces de détail et d'entrepôts doivent obtenir une telle certification. <u>Date butoir</u> : 2024
11.	Part des matériaux de construction récupérés, recyclés et biosourcés par rapport au poids total des matériaux de construction utilisés dans les nouvelles constructions et les rénovations importantes.	<u>Objectif</u> : A déterminer
12.	Part des investissements dans des actifs immobiliers liés à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles.	<u>Objectif</u> : Aucun investissement dans des actifs immobiliers n'est impliqué dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. <u>Date butoir</u> : 2023